



## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 6
Avis aux arbitres.....	p. 7
Matches reportés/Trophée Champions .	p. 8
PV Statut de l'Arbitrage .....	p. 9
PV Commission Sportive .....	p. 14
PV Commission Féminine.....	p. 16
Commission Litiges Contentieux .....	p. 18

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Mardi 20 mai :**

- Commission Structuration et Labels
- Comité de Direction

**Jeudi 22 mai :**

- Commission de Discipline

**Vendredi 23 mai :**

- Séance bilan des arbitres stagiaires au District

**Samedi 24 mai :**

- Finales des coupes départementales jeunes à St Benoît

**Samedi 24 & dimanche 25 mai :**

- Journée des Bénévoles à Clairefontaine

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## EDITO DU PRÉSIDENT

**POUR UN FOOTBALL EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE**

Le District de Football, en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) et le service départemental de l'engagement, de la jeunesse et des sports, a récemment organisé quatre réunions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire. Ces rencontres ont porté sur des enjeux majeurs : la lutte contre les violences verbales, physiques, sexuelles et sexistes, ainsi que la prévention des conduites à risques liées à l'alcool et aux produits toxiques.

Ces moments d'échange ont été riches et constructifs, grâce à l'implication forte des représentants des clubs. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre participation et votre engagement. Ensemble, nous avons démontré que le football peut être un acteur moteur dans la promotion du respect et de la sécurité.

Nous avons également eu l'honneur de compter sur la présence de Madame BORD, sous-préfet et directrice de cabinet en charge de la sécurité. Sa participation témoigne de l'importance que les pouvoirs publics accordent à la prévention des violences dans le sport, et nous la remercions pour son soutien appuyé à notre démarche.

À l'issue de ces réunions, la commission Prévention et Respect a remis à chaque club une bêche « RESPECT ». Cet outil de communication est bien plus qu'un symbole : il est un marqueur visible de notre volonté commune d'agir. Nous demandons donc à chaque club de l'installer de manière permanente et visible sur ses installations sportives, et de transmettre une photo au District.

Nous ne pourrons éradiquer durablement la violence sur les terrains qu'avec l'implication de tous. Le District ne peut agir seul. C'est un travail collectif, et je sais que nous pouvons compter sur vous pour faire vivre, au quotidien, les valeurs qui fondent notre sport.

Continuons à faire du football un espace d'éducation, de respect et de citoyenneté.

Stéphane BASQ  
Président du District

COUPE DÉPARTEMENTALE  
FUTSAL

La finale aura lieu le :  
**Ce soir à 20h**  
à Civaux

## JND

La Journée Nationale des  
Débutants aura lieu :  
**demain**  
au complexe Michel Amand



# PARTENAIRE

## VOS FORMATEURS



**Enrick Cosson - 06 47 66 18 90**  
Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.



**Jordan Durand - 06 66 91 11 76**  
Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



**Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01**  
Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



**Anelore Méry - 06 60 27 93 34**  
Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



**Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84**  
Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



**Élodie Cervais - 06 72 68 73 35**  
Formatrice DJERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DJERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

## NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

## EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com  
02 36 05 63 05  
Loches  
www.ecformation.com



CONSULTING



**CLUBS ET ASSOCIATIONS**  
**vous n'êtes plus Seuls !**

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

## NOS FORMATIONS



**"Bilan de compétences"**  
un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



**"Avoir une communication efficace pour sa structure"**  
Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



**"Créer un site internet 100% sur mesure"**  
Ayez un espace de communication personnalisée et illimitée et gagnez en crédibilité.



**"Maîtriser les bases associatives"**  
Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



**"Améliorer les ressources financières de sa structure"**  
Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



**"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"**  
Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



**"Créer et promouvoir un évènement"**  
Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'évènements !



**"Améliorer la gestion RH de sa structure"**  
Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



**"Analyse vidéo dans le sport"**  
Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



**DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels**  
Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



## NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



### Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



### Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



## AVIS AUX CLUBS

### DATES ÉVÈNEMENTS FIN DE SAISON

- **Vendredi 16 Mai à 20h à la halle des Sports de Civaux** : Finale Coupe Départementale Futsal – US Jaunay-Marigny vs Vouneuil-Béruges
- **Samedi 17 Mai au complexe sportif Michel Amand à Buxerolles** : Journée Nationale des Débutants
- **Samedi 24 Mai au stade de la Varenne à St Benoit** : Finales des coupes départementales jeunes
- **Samedi 31 mai & Dimanche 1<sup>er</sup> juin** : Phase de poule du trophée des champions (lieux à définir)
- **Vendredi 6 Juin à la salle festive de Bonneuil-Matours** : Assemblée Générale du District
- **Samedi 7 Juin au stade municipal à Quinçay** : Finales Féminines
- **Samedi 14 Juin au complexe sportif André Messy à Buxerolles** : Trophées des champions et Trophée Ginette BARAUDON
- **Samedi 21 et dimanche 22 Juin à Loudun et Sèvres Anxaumont** : Finales des coupes départementales seniors
- **Vendredi 27 Juin** : Remise des récompenses

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le :

**Vendredi 6 juin 2025**  
**à la salle Festive - 3 rue de l'Ancienne Gare**  
**86210 BONNEUIL MATOURS**

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h15

Fin de l'émargement : 19h00

Début de l'Assemblée Générale : 19h15

### FINALE COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL

La finale de la Coupe Départementale Futsal aura lieu le :

**Vendredi 16 mai 2025 à 20h00**  
**à CIVAUX**

La finale opposera l'équipe de Vouneuil Béruges à celle de Jaunay-Marigny.

### PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F



Les prochains rendez-vous pour les U6-U10F :

- Samedi 17 mai : Journée Nationale des Débutants (Poitiers)
- Samedi 24 mai : Lusignan

⇒ Si des clubs souhaitent organiser d'autres plateaux, c'est possible !  
 Dans ce cas, merci de nous contacter.



## FINALES COUPES DEPARTEMENTALES JEUNES

**CHALLENGE DANSAC**  
09H30

**CHALLENGE U15**  
14H30

**CHALLENGE U17**  
17H00

**FINALES  
CHALLENGE JEUNES**

SAINT-BENOÎT | SAMEDI 24 MAI 2025

**Les équipes qualifiées :****Challenge Dansac**

Poule A : GJ Dissay-Beaumont (2), GJ Antoigné-Ingrandes, Chasseneuil-St-Georges, GJ VVM Chauvigny (2)  
Poule B : Poitiers ASAC (2), GJ Montasèvres, SO Châtelleraut (2), St Benoît

**Challenge U15**

Vivonne vs Buxerolles (2)

**Challenge U17**

Migné-Auxances vs GJ Espoir Sud Poitiers



## CDOS – FORMATIONS

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

### Formations professionnelles :

- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

## PUISSANCE FOOT – NOUVEL OUTIL D'ENGAGEMENT POUR LES CLUBS

Dans la continuité des dernières communications au sujet de Puissance Foot, la FFF a le plaisir de vous informer que l'outil digital permettant l'engagement des clubs dans le territoire et le suivi de l'engagement de ces clubs par les instances est aujourd'hui en ligne et disponible par toutes et tous.

Auparavant, l'engagement du club dans le dispositif se faisait en remplissant un formulaire. Afin de permettre à la FFF de mieux appréhender l'engagement des clubs dans le dispositif et de renforcer l'implication des instances, un nouvel outil voit le jour.

### Côté clubs :

Depuis le jeudi 13 mars 2025, vous avez accès à un nouvel outil d'engagement. Ce nouvel outil a pour ambition de simplifier vos modalités d'engagement et de faciliter le suivi que les instances peuvent vous apporter. Il s'appuie sur une volonté d'uniformiser les modes de traitement des dispositifs fédéraux, à travers une interface commune au PEF et à Toutes Foot. Il s'appuie également sur des fonctionnalités qui ont pour objectif de favoriser la connaissance de ce que vous mettez en place et le partage des bonnes pratiques.

### Accéder à l'outil :

Vous pouvez accéder à l'outil et remplir le projet d'engagement, les autres fonctionnalités seront accessibles uniquement une fois que le projet d'engagement sera validé. Cet outil sera intégré à la brique « Développer son club » disponible depuis Footclubs et Portailclubs, dans l'espace « Projet Educatif », au même titre que le PEF.

### Les fonctionnalités de l'outil pour les clubs :

- L'accès à tous les documents utiles en lien avec Puissance Foot sera centralisé afin que vous puissiez obtenir tous les renseignements et documents-types en un clic. Désormais un club devra expliquer dans les grandes lignes son projet Puissance Foot avant de demander à s'engager dans le dispositif, l'engagement devra être validé par les instances (FFF, District ou Ligue)
- Vous pourrez aussi accéder à une « boîte à idées » qui sera alimentée par les clubs qui partageront leurs bonnes pratiques
- Une fois votre club engagé, vous aurez accès à plusieurs espaces :
  - Un espace « commande de dotations » dans lequel vous pourrez directement demander à recevoir des livrets d'activité et demander à être accompagnés par une association partenaire. Les inscriptions à la correspondance Puissance Foot et à la dictée Puissance Foot y seront aussi centralisées
  - L'espace « mon projet », cet espace aura pour vocation de recueillir les actions des clubs en lien avec Puissance Foot. Vous pourrez y reporter vos astuces, vos nouvelles idées sur de nombreux points précis (financement, développement des infrastructures/du matériel, recrutement de bénévoles, développement d'outils pédagogiques, ...)

### Prise en main de l'outil :

Afin de vous accompagner dans la prise en main de l'outil, plusieurs tutoriels ont été enregistrés :

- [Tutoriel accéder à l'outil et faire sa demande d'engagement](#)
- [Tutoriel passer une commande de dotations](#)
- [Tutoriel utiliser l'espace « mes projets Puissance Foot » et l'espace « boîte à idées »](#)



## AVIS AUX ÉDUCATEURS



**Saison 2024 - 2025**

### CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour les tests de sélection des TFP pour la saison 2025-2026.

Ci-dessous les informations clés à retenir :

- **BEF traditionnel et en apprentissage (29 ans révolu) :**
  - **Date limite d'inscription : Mardi 13 mai 2025, 23h59.**
  - Tests de sélection : Lundi 26 mai et mardi 27 mai 2025 à Puymoyen,
  - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025\*.
- **BMF traditionnel :**
  - **Date limite d'inscription : Lundi 19 mai 2025, 23h59.**
  - Test de sélection : Lundi 02 juin et mardi 03 juin 2025 à Puymoyen,
  - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025\*.
- **BMF en apprentissage :**
  - **Date limite d'inscription : Mardi 10 juin 2025, 23h59.**
  - Test de sélection : Lundi 23 juin et mardi 24 juin 2025 à Puymoyen,
  - Positionnement : Mardi 26 août et mercredi 27 août 2025\*.

(\* dates sous réserve de modification)

Pour toute demande d'inscription : [Filière professionnelle – maLFNA.fr](https://maLFNA.fr)



## AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.



## POUR INFORMATION

### TROPHEE DES CHAMPIONS

Le District de la Vienne de Football organise en fin de saison 2024/2025 une épreuve départementale nommée « Trophée des champions », qui désigne le lauréat de son niveau de compétition, D2, D3, D4, D5.

Aucun engagement préalable n'est nécessaire, chaque équipe qui termine à la première place de la poule de son niveau de compétition est obligatoirement engagée pour y disputer le titre de champion.

#### Les dates des rencontres :

Samedi 31 mai & dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025 : 1/2 finale D3 et tours préliminaires D4 et D5

Samedi 14 juin 2025 : finales D2, D3, D4 et D5



## COMMISSION DE STATUT DE L'ARBITRAGE

### Procès-verbal n° 3

#### Consultation par voie électronique du jeudi 27 mars 2025

**Président :** M. ECAULT Franck

**Membres :** MM. AUBINEAU Sébastien, DENIS Aurélien, DOUSSELIN Martial, OLIVIER Jean Louis, RIDEAU Jean-Louis, SECHET Pierre

**Membres ayant répondu :** MM. AUBINEAU Sébastien, DOUSSELIN Martial, RIDEAU Jean-Louis, SECHET Pierre

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de  
**NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.**

\*\*\*\*\*

Le PV n°2 du 07-11-2024 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Clubs évoluant au niveau national et régional → voir les procès-verbaux de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sur le site de la LFNA.

### Examen de la 2<sup>ème</sup> situation conformément aux dispositions de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage

Nous publions ci-dessous la liste des clubs **DEPARTEMENTAUX** en infraction avec le statut de l'arbitrage au **28 février 2025** (date limite d'enregistrement des licences nouvelles ou changement de club pour les arbitres).

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

**1ère année d'infraction :** deux joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2025/2026.

**2ème année d'infraction :** quatre joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2025/2026.

**3ème année d'infraction :** interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2024/2025 et six joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2025/2026.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via Footclubs, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'au 15 juin 2025 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres. Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 sur la phase retour à compter de la date prévue par les calendriers généraux). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 28 février de la saison en cours.

### POINT SUR LES FORMATIONS INITIALES À L'ARBITRAGE

La Commission prend note des licences des arbitres stagiaires formés et enregistrés lors de cette saison 2024/2025 concernant les clubs départementaux :

**ANDRÉ Raphaël** (Sommières St Romain), **AVRILLON Kévin** (Biard), **BENHAMOU Rayanne** (Poitiers 3 Cités), **BERNARD Jérémy** (Vouneuil-Béruges), **BERRAH Youssouf** (St Benoît), **BIGEARD Mickaël** (Samarçolles), **BRANGER Mahé** (Châtain), **CHAMBAUDRY Fabio** (St Maurice Gençay), **COLLANGE Joseph** (Usson l'Isle), **COULIBALY Ben Mory** (Poitiers ASAC), **DE OLIVEIRA David** (Sèvres Anxaumont), **DIABY Aboubacar** (Sommières St Romain), **DUWOOZ Théo** (La Chapelle Viviers), **GIBEAUD Emery** (Antran), **GRIMBARD Jonathan** (Loudun), **GUCHET Théo** (Vicq s/Gartempe), **LANDREAU LECLERC Louis Gabriel** (Loudun), **MAINTROT Alicia** (Lavoux-Liniers), **MAZOU Léane** (Jouhet-Pindray), **MONOT Ludovic** (Valence en Poitou OC), **NOUHAUD Arthur** (Vouneuil-Béruges), **NZAOU Levi** (Poitiers ASAC), **RUIZ Ilian** (Smarves-Iteuil), **TOURE Abdoulaye Nickess** (Poitiers 3 Cités), **YNGA NYA Rykado** (Poitiers ASAC).



## ETUDE DES DOSSIERS TARDIFS

La Commission étudie seulement les engagements des arbitres officiels des clubs départementaux réalisés après la première réunion en date du 02-10-2024 (étude de la première situation).

### **RIQUET Nicolas (BOIVRE)**

Licence arbitre validée par la LFNA le 05/10/2024.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 05/10/2024. Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2024 et qu'il convient de prendre en compte la date de saisie de la licence par le club, L'intéressé ne peut donc couvrir son club pour la saison 2024/2025.

### **GONCALVES Mathis (MIGNÉ-AUXANCES)**

Licence arbitre validée par la LFNA le 09/10/2024.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 09/10/2024. Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2024 et qu'il convient de prendre en compte la date de saisie de la licence par le club, L'intéressé ne peut donc couvrir son club pour la saison 2024/2025.

### **TAHO Blehouin Gnomblehi Kévin (POITIERS 3 CITÉS)**

Licence arbitre validée par la LFNA le 02/01/2025.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 16/08/2024. Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2024 et qu'il convient de prendre en compte la date de saisie de la licence par le club, L'intéressé couvre son club pour la saison 2024/2025 sous réserve de l'obligation en nombre de rencontres dirigées.

### **NZIENGUI DOUKAGA Jonathan (POITIERS ASAC)**

Licence arbitre validée par la LFNA le 11/10/2024.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 03/10/2024. Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2024 et qu'il convient de prendre en compte la date de saisie de la licence par le club, L'intéressé ne peut donc couvrir son club pour la saison 2024/2025.

### **MORISSET Coralie (USSON L'ISLE)**

Licence arbitre validée par la LFNA le 20/11/2024.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 12/11/2024. Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2024 et qu'il convient de prendre en compte la date de saisie de la licence par le club, L'intéressée ne peut donc couvrir son club pour la saison 2024/2025.

### **MONCE BOUFRIQUA Antoine (Poitiers CEP)**

Licence arbitre validée par la LFNA le 10/10/2024.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 11/09/2024. Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2024 et qu'il convient de prendre en compte la date de saisie de la licence par le club, L'intéressé couvre son club pour la saison 2024/2025 sous réserve de l'obligation en nombre de rencontres dirigées.

**MEZIL Sandrine (AVANTON)**

Licence arbitre validée par la LFNA le 18/10/2024.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 27/08/2024. Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2024 et qu'il convient de prendre en compte la date de saisie de la licence par le club, L'intéressée couvre son club pour la saison 2024/2025 sous réserve de l'obligation en nombre de rencontres dirigées.

**LHERAUD Goulwen (CHÂTELLERAULT PORTUGAIS)**

Licence arbitre validée par la LFNA le 16/10/2024.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 03/07/2024. Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2024 et qu'il convient de prendre en compte la date de saisie de la licence par le club, L'intéressée couvre son club pour la saison 2024/2025 sous réserve de l'obligation en nombre de rencontres dirigées.

**ETUDE DES CHANGEMENTS DE CLUB****SORNET Tristan**

Licence arbitre validée par la LFNA le 03/02/2025.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club de LEIGNES S/FONTAINE au 29/01/2025.

Considérant l'article 30 - Demande de changement de club – du Statut de l'Arbitrage :

*« Ce changement de club n'est possible que si le siège du nouveau club est situé à moins de 50 km de son propre domicile. Il ne pourra en outre couvrir ce nouveau club que si ce changement de club est motivé par un des motifs figurant à l'article 33.c) du présent Statut. »*

Considérant que l'article 30 est respectée (41.8 kms).

Considérant que l'un des motifs figurant à l'article 33.c peut être retenu, en l'occurrence *« changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre. »*

L'intéressé peut donc couvrir le club de LEIGNES S/FONTAINE dès la saison 2024/2025 sous réserve de l'obligation en nombre de rencontres dirigées.

**DEMANDES ANNÉE SABBATIQUE**

La commission transmet les demandes de MM. ATABI Paul-Hédi et BOULAY Kylian à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'APPEL**

La commission prend note de la décision de la Commission d'Appel en date du lundi 13 janvier 2025 : *« Infirme la décision de première instance et accorde le changement de club de l'arbitre JOUDIQU Vladimir vers le club de BOIVRE à compter du 1er juillet 2024. »*

La commission précise, après consultation auprès de la Commission d'Appel, que la couverture du club de Boivre par M. JOUDIQU Vladimir est également bien actée à compter de cette saison 2024-2025.



## INFORMATION C.R STATUT DE L'ARBITRAGE

La commission prend note des décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage lors de sa réunion du 08 octobre 2024 à propos des arbitres suivants :

### **M. GALLOT Patrick**

« Considérant que l'arbitre fut formé au sein du club de l'U.S. CIVRAY devenu après fusion A.C.G. FOOT SUD 86, dit que ce club peut bénéficier des dispositions de l'article 35 et être couvert par cet arbitre pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026 à condition d'une continuité d'arbitrage. »

### **M. THUBERT Antoine**

« Considérant que l'arbitre fut formé au sein du club du F.C. ROUILLE, dit que ce club peut bénéficier des dispositions de l'article 35 et être couvert par cet arbitre pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026, à condition d'une continuité d'arbitrage. »

### **M. ZINGA Abraham**

« Considérant que l'arbitre fut formé au sein de l'U.S. REUNIONNAISE de CHATELLERAULT, dit que ce club peut bénéficier des dispositions de l'article 35 et être couvert par cet arbitre pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026, sous condition de continuité d'arbitrage. »

## LISTE DES CLUBS EN INFRACTION

Les clubs suivants – CHÂTAIN, SAMMARÇOLLES, SOMMIERES ST ROMAIN, ST BENOÎT, USSON L'ISLE, VICQ S/GARTEMPE, VOUNEUIL-BÉRUGES – étaient en infraction lors de la première situation mais sont formé(s) un ou plusieurs arbitres stagiaires cette saison. Ils sont donc provisoirement en règle.

### **Départemental 1**

CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (manque 1 arbitre)	2 <sup>ème</sup> année
MONTAMISÉ (manque 1 arbitre)	2 <sup>ème</sup> année
VALDIVIENNE (manque 1 arbitre)	2 <sup>ème</sup> année

### **Départemental 4**

CEAUX-LA-ROCHE	1 <sup>ère</sup> année
LES TROIS MOUTIERS	2 <sup>ème</sup> année
NALLIERS	1 <sup>ère</sup> année
PAIZAY-LE-SEC	1 <sup>ère</sup> année
PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY	2 <sup>ème</sup> année
AS POITIERS 86	1 <sup>ère</sup> année
POITIERS PORTUGAIS	1 <sup>ère</sup> année*
ST REMY SUR CREUSE	2 <sup>ème</sup> année
VALENCE EN POITOU COUHE	1 <sup>ère</sup> année
VALLÉE DU SALLERON	2 <sup>ème</sup> année*
VERNON	1 <sup>ère</sup> année

\* Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées : a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.



## SITUATION DES CLUBS EN ENTENTE

L'article 39bis du paragraphe 4 – alinéa 3 des règlements généraux de la FFF prévoit : « La constitution d'une équipe senior en entente ne dispense pas chacun des clubs de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage ».

### **Départemental 3**

VOUNEUIL SUR VIENNE

1<sup>ère</sup> année

### **Départemental 4**

QUEAUX-MOUSSAC

1<sup>ère</sup> année

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie (avec en tête du club) ou courrier électronique (d'une adresse officielle du club), le droit d'examen étant de 114 euros.*

**Prochaine réunion sur convocation.  
Le Président, Franck ECAULT.**



## COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 14/05/2025  
Procès-verbal n° 28  
Par consultation électronique

**Président** M. Éric MAIOROFF  
**Présents** MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n°27 sans modification

\*\*\*\*\*

### DATES A RETENIR

- Dimanche 1<sup>er</sup> juin : Tour préliminaire du trophée des champions
- Samedi 14 juin : Finale du trophée des champions
- Samedi 21 juin et dimanche 22 juin : Finales des Coupes et Challenges

### DÉPARTEMENTAL 4

#### **Match n° 28960277 : Jaunay Marigny (2) – FC Beaulieu (1) en poule F du 26/04/25**

##### **Évocation**

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 07/05/25 (PV n°33) qui donne match perdu par pénalité (5-0, -1 point) à l'équipe du FC Beaulieu (1) pour en donner le gain à l'équipe de Jaunay Marigny (2) (5-0, 3 points).

Considérant que l'équipe du FC Beaulieu (1) a donc participé à la rencontre citée en rubrique, la Commission retire 3 points supplémentaires à l'équipe du FC Beaulieu (1) comme le prévoit le règlement financier du District de la Vienne de Football.

**Dossier classé**

### DÉPARTEMENTAL 5

#### **Match n° 28956662 : FC 3 Vallées 86 (5) – Payroux Charroux Mauprévoir (2) en poule I du 27/03/25**

##### **Réserve**

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 07/05/25 (PV n°33) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du FC 3 Vallées 86 (5) pour en donner le gain à l'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (2) (3-0, 3 points).

**Dossier classé.**

#### **Match n° 28956039 : St Léger de Montbrillais (2) – Sammarçolles (2) en poule A du 18/05/25**

Demande du club de St Léger de Montbrillais pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique. Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de St Léger de Montbrillais.

#### **Match n° 28956579 : Haims (1) – La Chapelle Viviers (1) en poule G du 18/05/25**

Demande du club de La Chapelle Viviers pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique. Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les arbitres seront à la charge du club de La Chapelle Viviers.



## **FORFAIT**

### **Match n° 28956280 : Jardres (2) – Villeneuve (1) du 11/05/2025 en poule B**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement de l'équipe de Villeneuve (1)).  
Amende de 35€ au club de Jardres.

## **CHALLENGE MARCEL RENAUDIE**

### **Match n° 53328085 : Jouhet Pindray (1) – Poitiers 3 Cités (3) du 04/05/25**

#### **Réserve**

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 07/05/25 (PV n°33) qui enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur de Poitiers 3 cités (3).

L'équipe de Poitiers 3 cités (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réserve (42€) seront débités au club de Jouhet Pindray.

#### **Dossier classé**

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.**

**Le président, Eric Maïoroff.**

**Le Secrétaire, Grégory Bouchet**



## COMMISSION FEMININE

### Réunion par consultation électronique du mardi 13 avril 2025 Procès-verbal n° 17

**Présents :** Mmes Marion BERGER, Sandrine BOURCIER et Claire LASMIER, MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Tony FELIX, Stéphane QUARESMA, Laurent LARBALETTE et Vincent LEPROUST

**Excusé :** M. Guillaume FAUSTIN LEYBACH

**Assistent :** Mmes Coralie RENETEAU (Référente administrative de la Commission), Adeline URANGA (Directrice Administrative)

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n°16 sans modification.

\*\*\*\*\*

## REPORT DE MATCHS

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U11-U13F	B	9	10/05/25	53040866	Chauray/Echiré (2) / Avenir 79 (1)		Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch	17/05/25
U11-U13F	C	9	10/05/25	53040776	Venise Verte/St Ligaire (1) / Poitiers Stade (1)		Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch	17/05/25

## DATES A RETENIR

- Samedi 7 juin à Quinçay :** Réunion de fin de saison du pôle Vienne-Deux Sèvres  
Finales des Coupes du Poitou à 8 et à 11
- Samedi 14 juin à Buxerolles :** Trophée Ginette Baraudon

## DEPARTEMENTAL 1 FEMININE

### Match n° 29226577 : Echiré/Celles/Chauray (1) – Thouars (1) du 16/02/25 reporté au 11/05/25

Match non joué en raison d'un motif impérieux.

La dernière journée de championnat est fixée ce dimanche 18 mai, tous les matchs doivent être joués avant cette date. Il n'y a donc plus de date disponible pour reporter ce match, sans avoir à repousser la dernière journée de toute la poule.

Cette rencontre n'ayant pas d'enjeu au classement, la commission décide de l'annuler sans amende et sans pénalité afin de pouvoir clôturer le championnat.

## DEPARTEMENTAL 3 FEMININE

### Match n° 30048658 : Chauvigny/Jardres (1) – Cenon sur Vienne (1) du 18/05/25

Demande du club de Cenon sur Vienne pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Cenon sur Vienne.

## Forfait

### Match n° 30048860 : Venise Verte (1) – Chauvigny/Jardres (1) du 08/05/2025

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Venise Verte (1) (sans déplacement de l'équipe de Chauvigny/Jardres (1))

Amende de 35€ au club de Venise Verte



## U11-U13F

### Forfait

**Match n° 53040731 : Chauray/Echire (1) - Lusignan (1) en poule A du 10/05/2025**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Lusignan (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Lusignan

**Match n° 53040775 : La Chapelle Bâton (1) - Parthenay Viennay (1) en poule C du 10/05/2025**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Parthenay Viennay (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Parthenay Viennay

## COUPE DU POITOU A 11

### COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 1/2 finales

25/05/25

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	La Chapelle Baton 1	D2	Echire/Celles/Chauray 1	D1
2	Avenir 79 1	D1	Gatinaise	D1

## TRANSMISSION FMI OU FEUILLE DE MATCH TARDIVE

### Amende de 27€

Match n° 53042539 : Niort St Florent (1) – Lusignan (1) en D3F du 11/05/25

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**La secrétaire de séance,  
Adeline Uranga**



## COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 14 mai 2025  
Procès-verbal n° 35

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme Maryse MOREAU.  
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 34 (par voie électronique) du vendredi 09 mai 2025 sans modification.

\*\*\*\*\*

### JOUEURS SUSPENDUS

**Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).**

**Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Archigny	GJ VVM Chauvigny	Poitiers 3 cités
Availles en Châtelleraut	Ingrandes	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Beaulieu FC
Biard	L'Envigne	Poitiers Gibauderie
Bonnes	La Pallu	Poitiers Portugais
Buxerolles	Lavoux – Liniers	Quinçay
Cenon / Vouneuil	Ligugé	Rouillé
Cernay St Genest	Loudun	St Benoît
Chasseneuil St Georges	Migné Auxances	St Christophe
Château Larcher	Mirebeau	St Léger de Montbrillais
Châtelleraut Portugais	Montamisé	St Maurice Gençay
Chauvigny	Montmorillon	St Saviol
Colombiers	Naintré	Thuré Besse
FC 3 vallées 86	Neuville	Valdivienne
Fleuré	Nieuil l'Espoir	Vicq sur Gartempe
Fontaine le Comte	Nord Vienne	Villeneuve Chauvigny
GJ Dissay Beaumont	Nouaillé Maupertuis	Vivonne
GJ Espoir Sud Poitiers	Ouzilly	Vouillé
GJ Montasèvres	Oyré Dangé	Vouneuil Béruges
GJ Val de Vonne	Ozon	

\*\*\*\*\*



## RAPPEL DE RÈGLEMENT

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre des championnats départementaux à condition que les équipes réserves concernées n'aient pas de match en retard.

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

## OUVERTURE DE DOSSIER

**Match n° 28922757 : St Julien l'Ars (2) - Leignes sur Fontaine (2) en Départemental 4 poule C du 06/04/25 à rejouer le 04/05/25 et à nouveau à rejouer le 11/05/25**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

**Dossier en instance.**

## DÉPARTEMENTAL 4

**Match n° 28922557 : Moncontour (1) – La Pallu (2) en poule A du 02/02/25 remis le 20/04/25 et à nouveau remis le 11/05/25**

Courriel de confirmation de réserve (12/05/25 à 9h55)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de La Pallu, pour le motif suivant : des joueurs du club de La Pallu sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de La Pallu (1) que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de La Pallu (1) évoluant en Départemental 2 poule B : Nord Vienne (1) – La Pallu (1) du 27/04/25 en championnat qu'aucun joueur, inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Pallu (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée**

Les droits de réserve (42€) seront débités au club de Moncontour.

Dossier classé.

Réclamations sur un ou plusieurs joueurs de La Pallu ayant joué plus de 10 matchs avec leur équipe supérieure.

A la lecture de la réclamation, la Commission estime que celle-ci n'est pas correctement posée car elle porte :

- sur un ou plusieurs joueurs de La Pallu ayant joué plus de 10 matchs en équipe supérieure sans préciser le nombre de joueurs qu'il n'est pas autorisé d'excéder.

**Par ces motifs dit la réclamation irrecevable.**

La Commission enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 2 en faveur de La Pallu (2).



Les droits de réclamations (42€) seront débités au club de Moncontour.  
Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.  
**Dossier classé.**

Pour information :

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de La Pallu (2) que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de La Pallu (1), évoluant en Départemental 2 poule B, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls deux joueurs Anthony BLAIS (18) et Paul LE BRUN (23) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

### CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

**Match n° 30048867 : ASM / Les 3 Moutiers (1) – Venise Verte (1) du 11/05/25**

**Évocation.**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Venise Verte (1), d'une joueuse U16F (licence n° 9602583576) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Venise Verte lequel peut formuler ses observations avant le **mercredi 21 mai 2025** terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

### DIVERS

**Courriels des clubs de : Avenir 79 F.C, Cenon sur Vienne, Rouillé, Stade Poitevin :**

Réponses par courriel.

### RÉSERVE NON CONFIRMÉE

- Match n° 28922930 : Rouillé (2) – St Maurice Gençay (2) en Départemental 4 poule C du 29/03/25 remis le 11/05/25

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**Maryse MOREAU.**